

VILLE DE JARNY
54800

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2015
PROCES VERBAL**

Etaient présents : MM. ZANARDO, TRITZ, BARBIER, ZANIER, LAFOND, MAGNOLINI, WEY, BESSEJERARI, BAUDET, VACCANI, DANTONEL, BISIAUX, COLNAT, MINARY, Mmes GUILLON, TOURNEUR, DE SOUZA, AUDINET, LUX, HAFDAOUI, MEBARKI, GENDRE, HENQUINET
Etaient représentés : M. DESCLES, Mme OUABED
Secrétaire de séance : Mme HAFDAOUI

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2014

Le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Suite à la demande de Monsieur Minary, le maire propose au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Explication concernant le point n°90 – Suppression de postes au tableau des effectifs du précédent conseil.

Le maire propose également d'ajouter le point suivant : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le maire donne connaissance aux conseillers municipaux des orientations budgétaires :

« Le compte administratif 2014 est un bon CA. Les chiffres provisoires font état de 1 650 000 € d'excédent de fonctionnement, contre 770 000 en 2012 et 905 000 en 2013. En réalité, nous avons perçu cette année le fameux FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) qui avait disparu en 2012, pour cause « d'oubli » de l'Etat. Donc, pour être le plus exact possible, il convient d'enlever 300 000 € du CA 2014 pour les réimputer virtuellement sur 2012, mais aussi d'enlever encore 300 000 € de 2014, car le système a changé entretemps, et une année a été gagnée en ramenant le versement du FDPTP de n + 1 à n. Donc une 2^{ème} somme de 300 000 € qui aurait dû être versée en 2015 l'a été dès cette année. Dans ces conditions, les véritables CA seraient les suivants :

2012	1 070 000 €
2013	905 000 €
2014	1 050 000 €

Donc des CA remarquablement stables, avec des excédents honorables sans être mirifiques, au niveau des ratios habituels.

Si nous examinons l'évolution des dotations d'Etat depuis 2013 et dans les années qui viennent, sur la base de la loi de finances 2015 et des informations données par l'AMF, nous avons :

2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	global
1 700 000	1 630 000	1 460 000	1 280 000	1 100 000	600 000

Les chiffres de 2015 à 2017 sont estimatifs, car la loi de finances ne donne que des moyennes et pas des chiffres, commune par commune, et que d'autre part nous avons pris l'habitude depuis quelques années des changements et revirements continus dans les modalités d'étranglement par l'Etat des collectivités locales. Mais la tendance est bien celle-ci. Donc effectivement nous avons perdu 70 000 € cette année. Ensuite nous allons perdre en 2015, par rapport à 2013, 240 000 €, puis 400 000, puis 600 000 €.

Certes, on peut toujours « raison garder et relativiser les choses » comme certains l'affirment. 600 000 € représentent tout de même le tiers de nos dépenses de fonctionnement du chapitre 011, ou 20 à 30 postes de fonctionnaires de catégorie C.

La municipalité ne reste évidemment pas inerte face à cet étranglement : nous persistons à mobiliser la population, comme nombre d'autres municipalités en France, car comment imaginer un seul instant parvenir à maintenir nos services publics au bon niveau où ils sont, avec une perte financière de 600 000 € ? L'Etat veut tout bonnement contraindre les collectivités à faire du cost-killing dans la grande tradition ultra-libérale anglo-saxonne, c'est-à-dire tout simplement supprimer des services publics.

Mais en attendant que la mobilisation prenne de l'ampleur, nous nous retrouvons contraints à comprimer nos dépenses partout où nous le pouvons, et nous savons que cela commencera à avoir un impact sur le niveau de nos services publics. Si nous ne le faisons pas, et que nous laissons nos finances plonger dans le rouge et que nous votions un budget déficitaire, l'Etat nous mettrait sous tutelle et ferait le budget à notre place comme en 1996, avec ses recettes à lui : augmentation massive des impôts et suppression des subventions aux associations. Ça peut être un choix, ce n'est pas le nôtre, car il serait mortifère pour les Jarnysiens.

A partir de l'ensemble de ces éléments, le budget 2015 verra la continuation des travaux de création de la salle socio-culturelle et de l'espace festif sur le carreau de mine de Droitaumont, projet estimé à 2,5 millions et qui devrait être finalisé en 2015, dont 1,5 millions pour la ville hors subventions.

L'entretien du patrimoine mobilise toujours une part importante du budget, même s'il est à un bon niveau d'entretien et ne devrait plus nécessiter de travaux aussi massifs que les années précédentes.

Les travaux de voirie des abords du lycée Jean Zay ont pris un peu de retard et commenceront cette année, le marché à bon de commande pour l'entretien et la rénovation des chaussées et trottoirs se poursuivra à son niveau actuel.

Pour prendre en compte la situation financière due aux baisses de dotations, un certain nombre de travaux inscrits initialement sur les opérations carreau de mine et lycée J Zay seront mis en options dans le cadre de l'appel d'offre de ces opérations.

L'effort sur les travaux d'accessibilité a été important ces dernières années, ils sont en passe de se terminer, avec encore quelques chantiers sur les restes à réaliser.

Le budget participatif est cette année encore doté de 200 000 € pour des travaux de voirie et de cadre de vie. »

Le maire ajoute : « vous avez été destinataire d'une annexe complémentaire. Je retiens de ce document une grande stabilité de l'épargne pour l'instant, une dette très raisonnable, même en baisse, une bonne santé financière jusqu'à aujourd'hui. Je dis jusqu'à aujourd'hui car, avec une perte de 600 000 €, quelle collectivité peut résister à un tel séisme ?

Je reprends les propos d'un célèbre économiste Eric Heyer, interrogé sur le gouvernement et sur les baisses des dotations aux collectivités. Il dit : « La baisse des dotations risque d'impacter et de prolonger la morosité de la conjoncture économique actuelle. Je m'explique. S'il y a une certitude sur laquelle les économistes de tous bords confondus s'accordent, c'est que l'investissement public a un effet vertueux sur la croissance : chaque euro dépensé en investissement génère plusieurs euros d'activité en raison d'un « effet multiplicateur ». En France, cet investissement public est réalisé à hauteur de 70 % par les collectivités. En privant de ressource financière ces dernières, l'Etat prend le risque de casser l'investissement et de détériorer la situation économique dans des proportions importantes. En effet, dans un contexte de crise, la baisse de la dépense publique entraîne des effets récessifs selon la réciproque de « l'effet multiplicateur » que j'ai décrit précédemment. A mon sens, la conjoncture économique actuelle devrait justifier au contraire que l'Etat et l'ensemble des acteurs publics prennent leurs dispositions pour maintenir un haut niveau d'investissement. »

Céline Henquinet prend la parole : « L'argumentaire du DOB (débat d'orientations budgétaires) de cette année porte essentiellement sur la baisse des dotations de l'État. Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, mon colistier Dominique Colnat et moi-même tenons à réaffirmer notre position, qui est défavorable à cette baisse de dotations. Nous nous sommes prononcés, lors du Conseil municipal du 23 juin dernier, pour la « *motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État* », dont le texte est d'ailleurs le même que celui de la pétition qui circule actuellement. Nous assumons cette position et nous restons fidèles à l'engagement n° 54 de François Hollande lors de la présidentielle, qui disait notamment qu'« *un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'État et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel* ».

Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est lorsque l'on s'abrite derrière cette baisse de dotations pour masquer d'autres difficultés financières préexistantes, et qu'à chaque fois que l'on ne peut pas faire quelque chose, on dit aux gens que c'est parce que c'est trop cher et que c'est de la faute du Gouvernement.

Tenons-nous en aux chiffres. La baisse de dotations représentait une perte de 70 000 € l'an passé, et de 170 000 € cette année, soit une perte de 240 000 € en 2015. Nous sommes sur le DOB 2015, qui est destiné à déterminer les orientations budgétaires qui s'appliqueront au budget de 2015. Le chiffre de 600 000 € correspond à la perte estimée en 2017, ce chiffre sera donc valable uniquement lors du budget 2017. Il faut bien sûr toujours avoir une vision prospective des choses, mais sans biaiser le débat. Ce sont 240 000 €, et non 600 000 €, qui

manqueront au budget 2015 en raison de la baisse des dotations de l'État. En outre, cette prospective 2017 témoigne d'une certaine forme de résignation ; nous avons voté une motion contre la baisse des dotations de l'État, il y a une pétition qui circule, et pourtant la majorité municipale semble déjà avoir baissé les bras et intégré la totalité de la baisse prévisionnelle. Nous préférons croire qu'il n'y a pas de fatalité et continuer à nous battre contre cette diminution annoncée.

Le compte administratif provisoire qui nous a été fourni indique un montant global du budget 2014 de la Ville de Jarny de 13 621 000 €. La baisse de dotations de 240 000 € cette année représente un peu moins de 1,8 % de cette somme. On ne peut tout de même pas faire comme si 1,8% du budget de la Ville de Jarny déterminait l'intégralité de la politique budgétaire de la municipalité ! Je me répète : 240 000 € en moins, c'est regrettable et c'est déjà trop, bien sûr ! Mais il ne faudrait pas que ce soit l'arbre qui dissimule la forêt....

Le DOB est aussi le moment de dire ce que nous attendons du budget 2015, qui sera voté fin mars, et comment nous déterminerons notre position sur ce budget.

La note de synthèse mentionne que « *l'entretien du patrimoine mobilise toujours une part importante du budget* », mais il n'est pas fait explicitement référence au Château de Moncel. Posséder un patrimoine tel que Moncel est une chance et nécessite des investissements pour être préservé. Nous souhaiterions que la question de la rénovation du Château puisse être étudiée, sans ignorer les difficultés budgétaires que cela pose, mais des partenariats sont possibles et des arbitrages budgétaires aussi. Ne devrait-on pas donner davantage de poids à cet investissement, ou au moins étudier les possibilités sur cette question ?

S'agissant des emprunts, lors de la commission des finances préparatoire à ce conseil, nous avons pu constater que l'emprunt de 1 526 741 € prévu au budget 2014 n'a pas été réalisé. C'est un point positif. Je rappelle que nous ne sommes pas contre le principe d'emprunter, si cela s'inscrit dans le cadre d'un projet d'investissement fort, porteur de sens pour les Jarnysiens, et qu'un emprunt ne doit pas être uniquement destiné à équilibrer le budget. Nous regarderons donc ce qui sera prévu en la matière sur le budget 2015. À notre sens, vu qu'aucun gros investissement nouveau n'est annoncé, il serait souhaitable qu'il n'y en ait pas.

Dans la note de synthèse, il est dit également qu'il y « *aura un impact sur le niveau des services publics* ». Nous pensons que la perte de 240 000 € cette année devrait tout de même permettre de maintenir le niveau du service public rendu aux Jarnysiens. Nous souhaitons que les économies faites ne le soient pas au détriment de la qualité du service public.

Nous avons indiqué, lors du conseil municipal d'installation, que nous nous prononcerions en cohérence et en conformité avec nos valeurs, dans le sens de l'intérêt général. C'est au regard de cette ligne de conduite et au regard de tous les éléments que je viens d'indiquer, que nous nous déterminerons sur le budget 2015, lorsque nous en aurons connaissance. »

Dominique Bisiaux intervient : « Dans la note situation financière au 31 décembre 2014 que nous avons reçue jeudi dernier pour la préparation de ce conseil municipal :

Dès le début de cette situation financière on met en doute la possibilité de discuter ou d'interpréter ces chiffres car c'est la vérité, et si par hasard vous auriez l'audace de relever malencontreusement une erreur en la signalant, vous ouvrez tout de suite un débat sur l'honnêteté de la municipalité.

Excusez-moi mais faut-il se taire ?

Le rédacteur nous rappelle que les chiffres sont justes parce qu'ils sont justes ... et bien voyons. Première constatation, la présentation des comptes est établie sur une base de calcul de comparaison curieuse, la pratique en tout cas (voir ministère de l'économie), n'est pas de présenter des chiffres comparatifs sur une décade, mais au plus sur les deux derniers exercices; le but de cette présentation devrait être la comparaison permettant un jugement évolutif sur une situation financière et non sur l'historique lointain de la commune. Ou alors pourquoi dans cette présentation ne pas mettre en lumière l'incidence des montants des ventes du patrimoine de la commune effectuées lors des 2 derniers mandats de 2001 à 2014 pour un montant de plus de 6 millions d'euros et du fait que Jarny est restée soumise à un taux d'imposition de mise sous tutelle depuis 1996 (qui nous place depuis dans les tops du département).

Les tableaux sont présentés de façon hideuse ne permettant pas d'obtenir une lecture sans risque d'erreur (libellés et titres non reportés, voir 1^{ère} page, etc.).

Maintenant tentons d'analyser. J'ai réalisé des tableaux que je vous propose de mettre à votre disposition (Voir les tableaux que j'ai mis à votre disposition : 12 copies de mon travail). En commission des finances le 6 février dernier, aucun document au préalable pour préparation de la dite commission ne nous avait été communiqué ; 3 documents nous ont été remis lors de cette commission. Je vais donc vous communiquer la synthèse rapport à mes tableaux :

En matière de Dépenses de Fonctionnement : En 2014 par rapport à 2013. On a donc économisé 9% sur les charges générales c'est fort, il y a certainement de la marge. Les salaires ont augmenté de 2%. Les charges courantes ont baissé de 11%, inattendu. Question : « Les amortissements de la médiathèque ne sont-ils pas comptabilisés en charges à fin 2014 ? » on ne parvient pas à en mesurer l'impact dans les comptes.

En matière de trésorerie. Là, c'est le point rouge : on devrait s'attendre à une baisse conséquente, (sans aller plus loin les taux des emprunts sont renégociables à 1.70%, facilement). Ne s'agit-il pas d'une faute de gestion importante ?

En matière de produits : Donc en recettes je trouve un total de 602 209 € en plus.

En matière de Résultat d'Exploitation : Sur les impôts et taxes, 12 % d'augmentation de recettes, je pense que c'est le fameux FDPTP ? (Je présume). Donc, sans vouloir critiquer l'auteur de cette note, je me dois quand même de rappeler qu'il semble que l'exercice 2014, est celui des économies et de l'augmentation des taxes (ou les arriérés du FDPTP) qui permettent cet écart de 800 000 € (Charges en diminution et produits en augmentation). Si cela représente la réalité c'est assez génial, mais il faudrait analyser les conséquences réelles afin de vérifier leur pérennité. Pour le reste, la présentation est pour le moins désastreuse tentant de convaincre à tout prix de la fiabilité des comptes ; en sus le rappel constant au passé afin d'asseoir une compétence de gestion de la commune sur l'expérience est malheureux. Comment peut-on oublier au sein d'une commune la gestion de la trésorerie et laissez courir des charges financières à des taux usuriers ? En attendant les documents définitifs, merci pour votre attention. »

Christian Minary intervient à son tour : « On ne peut que partager l'analyse globale du maire sur les graves conséquences de la baisse des dotations, application directe de la politique d'austérité du gouvernement liée au pacte de responsabilité qui accorde 41 milliards au patronat, dans le droit fil, au même titre que la loi Macron, des recommandations de l'Union européenne et du Fonds monétaire international (FMI).

La note de synthèse souligne à juste titre l'impact désastreux des mesures gouvernementales sur le budget de Jarny. 240 000 euros dès cette année et c'est probablement un minimum si l'on considère les nombreuses mesures gouvernementales prises discrètement au jour le jour. 600 000 euros d'ici 2017, ce n'est pas rien ! Comment maintenir les services à la population dans de telles conditions ? La note de synthèse donne une réponse : « *nous nous retrouvons contraints à comprimer nos dépenses partout où nous le pouvons, et nous savons que cela*

commencera à avoir un impact sur le niveau de nos services publics. » Autrement dit, la politique du gouvernement Hollande-Valls, que nous condamnons, ne peut que s'appliquer. Et la note nous dit que ce sera le cas « *en attendant que la mobilisation prenne de l'ampleur* ». Question : que faisons-nous dès aujourd'hui pour que cette mobilisation prenne de l'ampleur et que nous ne soyons pas contraints de prendre des mesures contre la population ?

Les élus ne sont pas des fonctionnaires chargés d'appliquer au mieux la politique du gouvernement, ils sont les représentants de la population. À quoi bon les élire, à quoi bon plusieurs listes, plusieurs programmes si tous ne sont que des exécutants ?

La note explique : « *L'État veut tout bonnement contraindre les collectivités à faire du cost-killing dans la grande tradition ultra-libérale anglo-saxonne, c'est-à-dire tout simplement supprimer des services publics.* » Bon exemple. Ajoutons cependant que précisément dans l'un de ces pays « anglo-saxons », la Grande-Bretagne, chaque jour voit des manifestations contre les fermetures de bibliothèques, d'équipements sportifs, de services sociaux, non seulement contre les élus conservateurs dont le parti au pouvoir pratique le « cost-killing », mais contre les élus travaillistes qui relaient les coupes budgétaires en disant qu'il n'y a pas d'autre solution. Et c'est inévitablement ce à quoi devront faire face les élus de Jarny s'ils choisissent la même voie.

C'est pourquoi je demande que soit élaboré un budget réintégrant les 240 000 euros de dotations supprimés par le gouvernement depuis 2013 et j'ai l'intention d'appeler les Jarnysiens à approuver un vœu en ce sens. On me répondra que ces 240 000 euros nous ne les avons pas et c'est précisément pourquoi dans le même mouvement nous devons appeler la population, les associations, les élus à aller devant le représentant de l'État à la sous-préfecture exiger que nous soient rendues les sommes dont nous avons été spoliés. Pourquoi ne pas prendre contact avec les autres communes de l'arrondissement afin de nous rassembler en masse pour exiger le retour des 11 milliards volés aux collectivités territoriales ?

Si nous ne le faisons pas, à quoi sert la pétition inspirée de celle de l'AMF que nous faisons signer par la population ? Est-elle destinée à croupir à l'accueil de la mairie « *en attendant que la mobilisation prenne de l'ampleur* » ? Et la banderole affichée au fronton de l'Hôtel de ville pour dire « *Non à la baisse des dotations de l'État* » est-elle destinée à y rester jusqu'en 2017 pendant que les Jarnysiens subiront dans leur vie quotidienne la baisse en question ?

Soyons clairs. Le problème n'est pas de voter un budget déficitaire qui prendrait acte de la baisse des dotations mais de voter un budget qui refuse d'entériner les baisses de dotations imposées. Autrement dit, il s'agit de faire du budget un instrument de résistance, un point d'appui pour aider à la mobilisation et contraindre le gouvernement à reculer.

Pour justifier l'inévitabilité de la mise en œuvre des baisses de dotations dans le budget 2015, la note de synthèse fait planer la menace d'un retour à la situation de 1996 où, après la gestion calamiteuse de l'équipe municipale de l'époque, la ville fut placée sous une quasi-tutelle, avec augmentation des impôts, suppressions de services publics, etc.. Mais si les coupes budgétaires du gouvernement s'appliquaient comme prévu, elles auraient les mêmes effets et n'est-ce pas alors une autre forme de tutelle ? À la différence qu'elle s'applique à toutes les collectivités territoriales, qu'elle n'est motivée par aucun écart dans leur gestion, et que surtout ce sont les élus qui sont chargés de choisir les victimes.

C'est cette tutelle que nous devons rejeter en présentant un budget qui refuse de valider l'austérité, rétablisse la libre administration des communes et appelle à la résistance.

Aujourd'hui les agents du capital financier s'acharnent contre le peuple grec en foulant au pied sa souveraineté. Ce sont les mêmes qui entendent en France provoquer l'asphyxie financière des communes. La meilleure façon d'aider le peuple grec, au-delà des déclarations de principe, n'est-elle pas, là où nous sommes, d'organiser la résistance contre toutes les mesures d'austérité ? »

Le maire ajoute : « une chose est sûre, les tendances sont les mêmes, le nier serait même scandaleux. Nous allons tout de même perdre un tiers de nos dépenses de fonctionnement du chapitre 011. Cela correspond au service de la Médiathèque ou de l'école de musique. Cet exemple est tout autant parlant que le budget fictif proposé par Monsieur Minary.

Christian Minary a parlé de « tutelle ». C'est un mot pertinent. L'Etat et les gouvernements successifs ont voulu mettre la bride au cou des collectivités pour réorienter des sommes colossales dans d'autres directions. Certains services publics ont été démembrés, tel que Gaz de France, les Chemins de Fer... Cela ne concerne pas que les collectivités. Et demain on s'attaquera à d'autres secteurs : l'école, la santé... C'est une politique de fond qui est partagée par la droite et le PS en termes d'orientation politique. Il n'y aura pas de changement, l'argent sera pris à nos concitoyens et nous subirons une baisse de la qualité du service public.

Nous menons des actions en direction de la population. Les Jarnysiens me voient sur le marché, pour pétitionner, agir. Aujourd'hui, nous avons récolté plus de 500 signatures. Nous allons continuer. Il faudrait que tout le monde se mobilise davantage sur ces questions-là mais les citoyens n'ont pas encore senti les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat. Je l'ai déjà dit à mes collègues, maires : « Attention, la population ne va pas comprendre car vous ne lui aurez pas expliqué. »

Si on perd 600 000 €, on perd en capacité d'emprunt. Et l'emprunt ne sera pas la solution. Nous n'y avons pas eu recours en 2014, nous tenterons de ne pas en faire en 2015.

Ce soir, on prend date de la situation financière de la Ville. Vous avez les documents avec les chiffres, les tableaux, la réalité et les tendances sont là.

J'ai souhaité volontairement vous citer la déclaration de l'économiste Eric Heyer : la politique d'austérité représente un réel danger et favorise la décroissance. Elle entraîne le malheur de nos concitoyens et le bonheur des multinationales.

Il serait intéressant de travailler sur les emprunts. Pourquoi les Etats ne prennent pas des dispositions envers les banques afin que les intérêts des emprunts soient revus à la baisse ? »

Christian Minary reprend : « J'ai bien entendu que nous saurons expliquer ce qui pourrait être réalisé avec les 600 000 euros manquants à cause des coupes gouvernementales. Mais l'expliquer tout en disant qu'on ne peut pas faire autrement qu'appliquer n'ouvre aucune perspective.

D'autre part on parle à juste titre des 14 000 communes qui ont délibéré contre la baisse des dotations. Quelle suite à donner ? Allons-nous passer notre temps à regarder ce que font – ou ne font pas – les autres communes ? On sait très bien que les grands mouvements de résistance démarrent rarement sur un claquement de doigt. Il faut que ça parte de quelque part. Nous constatons que notre budget va être amputé de 240 000 euros en 2015 ? Comment répondons-nous ? Acceptons-nous de le présenter en cet état ou appelons-nous la population à se mobiliser pour conserver le montant des dotations ? »

Dominique Bisiaux remarque : « Quoiqu'il en soit, je rappelle quand même une chose : pour les emprunts qui sont en cours, à l'échelle locale, mettez la pression. Je pense que critiquer tout à fait justement un état de fait rapport à la Banque Européenne et les Banques privées et dire que l'Etat devrait changer les choses, soit ; mais agissons à l'échelle locale, revoyons les charges financières, 243 000 euros en 2013, plus de 297 000 euros en 2014 ; c'est un point sur lequel il faut appuyer en renégociant les taux des emprunts. »

Le maire assure que cela a déjà été fait par le passé.

2. VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION

Suite à la demande de présidents d'associations pour assurer la fluidité de leur trésorerie, Véronique Tourneur propose au conseil municipal d'accepter le versement d'acomptes de subvention comme suit :

- La Compagnie du Jarnisy : 4 500 €
- comité de jumelage : 6 630 €
- CALC : 2 400 €

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Dans le cadre des travaux liés à l'accessibilité, le maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux suivants :

- création de sanitaires PMR à la salle de quartier de Moulinelle pour un montant de 15 000 € HT, à l'école Marcel Pagnol pour un montant de 15 000 € HT, à l'école Pablo Picasso pour un montant de 10 000 € HT et à la salle Maurice Baquet pour un montant de 11 000 € HT,
- Travaux d'accessibilité au bâtiment de la salle de quartier Saint Exupéry pour un montant de 20 000 € HT,
- installation de portes d'entrée liées à l'accessibilité à la salle Maurice Baquet pour un montant de 6 000 € HT et à la salle Auguste Delaune (accès handisport) pour un montant de 6 000 € HT,
- installation d'une rampe d'accès à la salle Auguste Delaune pour un montant de 12 000 € HT et à l'école Pablo Picasso pour un montant de 10 000 € HT.

Christian Minary relève que des travaux d'accessibilité à hauteur de 20 000 € sont prévus dans la salle Saint Exupéry. Il demande si cette salle ne devait pas être entièrement rénovée.

Le maire répond « nous allons voir, nous demandons quand même ».

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

3. DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2015 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JARNISY A LA VILLE

Le Maire demande au conseil municipal de valider la dotation d'attribution de compensation versée pour l'année 2015 par la CCJ à la Ville. Cette dotation, déterminée par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), s'élève à 1 036 725.43 €, correspondant au montant de la taxe professionnelle 2002, de laquelle est défalqué le montant des équipements culturels, du contingent incendie, du Centre de Loisirs sans Hébergement, de l'action sociale, de la gestion des livres du lycée et du service Jeunesse.

Christian Minary interroge : « Une somme de 344 690 euros est retirée de l'attribution de compensation de la ville de Jarny à la suite du transfert du service jeunesse. Quelle année a été prise en compte pour évaluer ces dépenses ? »

Olivier Tritz explique que la commission dispose de deux possibilités pour prendre en compte les dépenses : soit se baser sur le budget N-1, soit prendre la moyenne d'un certain nombre de budgets précédents.

Il a été décidé de retenir la deuxième solution et de se baser sur les 4 derniers exercices. Car, en 2014 il y a eu un évènement exceptionnel, l'anniversaire du Plein Air Rock. En 2013, le Plein Air Rock n'a pas eu lieu, pour des raisons climatiques, donc il s'agissait également d'une année exceptionnelle. Nous avons donc décidé de lisser sur les 4 dernières années, d'où ce montant qui représente toutes les actions du service Jeunesse.

En 2015, la commission fera une évaluation de fin d'exercice afin de s'assurer que ni la Ville de Jarny, ni la CCJ, n'ont été lésées.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4. CONVENTION VILLE DE JARNY – ANCV (AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES)

Dans le cadre de la politique Vacances mise en place depuis 2006, Laëtitia Lux explique que la Ville souhaite passer une convention avec ANCV dans le cadre du programme « seniors en vacances ».

Cela permettra aux retraités de 60 ans au moins ou aux personnes en situation de handicap de 55 ans au moins (avec carte d'invalidité) non imposables dans les 2 cas de bénéficier d'une prise en charge par l'ANCV de 185 € sur le séjour organisé chaque année par la municipalité (dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée). Pour information : 80% des participants bénéficient de ce dispositif.

Pour bénéficier de cet avantage, le séjour doit avoir lieu dans un centre de vacances agréé par l'ANCV.

Le séjour organisé par la Ville en 2015 se déroulera du 12 au 21 septembre à GRASSE dans les Alpes de Haute Provence, centre géré par AEC Vacances.

Laëtitia Lux précise, pour information, que ce dispositif n'est pas réservé aux séjours groupes mais il est également applicable aux personnes qui souhaitent effectuer un séjour à titre individuel. Les conditions d'éligibilité sont identiques au séjour en groupe. Le séjour doit également se faire dans une structure agréée par l'ANCV. Les renseignements sont disponibles sur le site internet de l'ANCV.

Elle propose d'autoriser le maire à signer la convention entre la Ville de JARNY et l'ANCV.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

5. CONVENTION ENTRE LA REGION LORRAINE ET LA VILLE DE JARNY RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LYCEE JEAN ZAY

Hervé Barbier expose que la Région Lorraine mène une opération de restructuration du lycée Jean Zay, dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé signé avec la société Eiffly 54. Le projet de reconstruction du lycée Jean Zay, qui touche à sa fin, a fait l'objet d'une étude globale prenant en compte la gestion des accès et des abords à l'établissement.

Dans ce cadre la Ville de Jarny et la Région Lorraine ont travaillé ensemble afin d'assurer un meilleur fonctionnement des circulations piétonnes, des mouvements de bus et des véhicules des particuliers, qui s'articulent pour partie sur l'emprise du lycée et pour partie sur le domaine communal.

A travers cette collaboration, la Ville de Jarny accompagne cette restructuration d'envergure menée par la Région.

Ainsi, il propose au conseil municipal d'accepter le principe de transfert (cession à titre gratuit) dans le domaine public communal d'une partie du parvis du lycée (appelée ouvrages ouverts dans le projet de convention joint). La Ville de Jarny s'engage également à réaliser sur son domaine public actuel une aire d'arrêt des bus et une aire de dépose minute destinée aux personnes à mobilité réduite, comme cela a été évoqué lors du conseil municipal du 6 octobre 2014.

Hervé Barbier indique que la Convention relative à l'aménagement des abords du lycée a pour objet de définir ce partenariat entre la Région Lorraine et la Ville de Jarny et les conditions de sa réalisation.

Elle détaille les travaux réalisés par la Région et les travaux réalisés par la Ville de Jarny ainsi que leurs modalités de financement. Elle précise également les conditions de cession de la partie du lycée qui va être rétrocédée à la Ville.

Il demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention en y ajoutant la remarque suivante :

- L'article 3.1 indique « les équipements techniques propres au fonctionnement du lycée et traversant l'emprise « ouvrages ouverts » (fibre optique, AEP) feront l'objet de servitudes de tréfonds ».

Or les équipements techniques suivants, propres au fonctionnement du lycée traversent également cette emprise : drainage, réseau électrique EDF, paratonnerre. Ils feront donc également l'objet d'une servitude de tréfonds.

Christian Minary demande : « Puis-je avoir la confirmation que les travaux programmés dans cette convention sont inclus dans l'enveloppe de 1 300 000 euros qui avait été prévue ? »

Le maire confirme que c'est bien le cas. Il rappelle cependant que les appels d'offres contiendront des options qui seront retenues ou pas, en fonction des résultats.

Olivier Tritz ajoute : « la Région s'est engagée à co-financer le projet à hauteur de 390 000 €. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

6. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JARNISY : RETRAIT DE LA COMPETENCE RAVALEMENT DES FAÇADES

Hervé Barbier informe le conseil que par délibération du 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) a accepté le retrait de la compétence optionnelle « Ravalements de façades sur les entrées de communes et sur les axes principaux des communes membres ». En effet cette compétence n'a jamais été exercée par la CCJ. En revanche, certaines communes de la CCJ, comme la Ville de Jarny, souhaitent pouvoir exercer la compétence « ravalements de façade » sur la totalité de leur territoire.

Il propose donc au Conseil Municipal d'accepter le retrait de la compétence optionnelle « Ravalements de façades sur les entrées de communes et sur les axes principaux des communes membres » et ainsi la modification statutaire suivante :

B) Compétences optionnelles

B-1) Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration du programme local d'habitat (PLH)
- Définition et suivi d'une politique intercommunale et matière de logements sociaux

- OPAH.

Céline Henquinet intervient : « Nous voterons favorablement sur ce point. Une compétence n'a lieu d'être que si elle est exploitée par la Communauté de Communes, ce qui n'est pas le cas. La CCJ n'a de plus pas les moyens, actuellement, de mettre en œuvre cette compétence. Et elle les aura d'autant moins que certains viennent de refuser la majeure partie des transferts de compétences qui étaient proposés, transferts qui auraient permis de récupérer de l'argent dont la CCJ avait besoin pour maintenir la qualité du service public rendu et pour ne pas augmenter les impôts.

Sur ce point, nous avons été surpris de recevoir un mél en date du 31 janvier 2015, émanant du « groupe d'opposition constructive » de MM. Masson, Descles et Gatti, appelant à refuser ce retrait, et donc finalement à supprimer l'attribution de primes de ravalement de façades aux habitants de Jarny.

Dans ce mél il est indiqué, je cite, « *cette compétence de la Communauté de Communes que le Président souhaite annuler suite aux différents problèmes rencontrés sur sa commune de Jarny* ». Mais qui les a créés les problèmes, en faisant un recours destiné à priver les habitants de Jarny de primes de ravalement de façades, ce qui est une politique qui fonctionnait très bien jusque-là ?

Voter contre ce point revient *de facto* à supprimer ce service rendu aux habitants de Jarny ; à part dans une perspective de politique politicienne, nous n'en comprenons pas bien l'intérêt. Nous souhaitons pour notre part que les Jarnysiens puissent continuer à bénéficier des primes de ravalement de façades, cela fait partie de la qualité du service public qui leur est rendu. »

Le maire souligne qu'il partage totalement l'analyse qui vient d'être faite.

Dominique Bisiaux prend la parole. Il rappelle la chronologie des faits : « Lors du conseil municipal de Jarny du 6 octobre 2014, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'accepter le versement de primes de ravalement de façades. Lors de ce conseil municipal, j'ai posé la question de la conformité de cette prime octroyée en rappelant que la Cour régionale des comptes dans son rapport de 2009 avait donné un avis défavorable. Monsieur le Maire nous a répondu que « notre trésorier continue à payer et qu'il se fie à lui ».

Alors que notre assemblée du 6 octobre 2014 ne pouvait plus ignorer que ce n'était plus une compétence de la commune, cette délibération a été acceptée avec 23 votes POUR et 3 abstentions.

Suite au vote, un courrier a été adressé le 14 octobre 2014 à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle afin de porter à son attention l'irrégularité de cette délibération.

La Préfecture a dès lors demandé le 13 novembre 2014 à Monsieur Le Maire « de réunir le conseil municipal dans les plus brefs délais, afin de procéder à l'annulation de cette délibération illégale, et du règlement d'octroi des primes, adopté en séance du 23 juin 2014, non applicable pour les mêmes motifs ».

Pour première réponse à ce courrier, dans l'article paru dans la presse le RL du 21 novembre 2014, à priori, Monsieur le maire n'a pas assumé ses erreurs :

Monsieur le maire a émis un doute sur la décision du service de légalité de la Préfecture, en invoquant « que cette possibilité, que nous avons jusqu'alors, était tolérée ».

Monsieur le Maire m'a accusé entre autre sans me nommer, je cite: « franchement aller s'en prendre aux habitants de Jarny, c'est incroyable, surtout quand on a été élu municipal ».

Alors était-ce une opération de dissuasion ? Était-ce une mise en scène, indirecte et sournoise, dans le but de susciter, de générer une réaction d'opprobre ou de critique générale du public Jarnysien à mon encontre ?

Cette pratique de la politique et médiatique dénature l'art subtil de la démocratie. Il est clair que les jarnysiens subissent de plus en plus de ce type de matraquages mensongers. En fait Monsieur le Préfet dans son courrier a suggéré à Monsieur le Maire de régulariser cette affaire avec la CCJ qui en a la compétence, afin que la CCJ prenne en charge dans son budget les primes octroyées (afin que les bénéficiaires jarnysiens ne remboursent pas les subventions dont ils ont bénéficiées).

Un petit rappel, entre 2009 et 2014, il y a eu un total de 184 744 euros qui ont été versés, en moyenne 30 790 euros par an.

Ces versements, en tout cas, ont imputé de fait négativement le budget communal, donc les services que la commune pouvait rendre à tous les Jarnysiens. Je peux rappeler qu'ont été sacrifiés en 2014 des services rendus aux enfants, à la jeunesse. Je veux parler de la suppression des transports par bus pour les déplacements des élèves entre les écoles et les différents lieux qu'ils doivent fréquenter dans le cadre de leurs activités scolaires (piscine, salle de sport, EGP, Moncel, etc...) pour une économie annuelle d'environ 25 000 euros (cf. Zohra OUABED conseil municipal automne 2014).

Donc, franchement préférer les façades aux enfants de Jarny, c'est incroyable !

Cette affaire de façade révèle les étiquettes politiques de façades.

Dans les faits, l'intérêt général est sacrifié pour une politique de façade, je parle au « second degré », électoraliste et vénale.

Quelle tristesse ! La ville de Jarny vaut mieux que ça !

Aujourd'hui, il est proposé à notre assemblée au travers d'un méli-mélo de justifications la proposition de retrait de la compétence optionnelle des compétences de la CCJ.

Nous pouvons considérer que c'est une tentative absolutoire (une modification des circonstances « à posteriori » qui permet d'éviter le prononcé). Un tour de passe-passe en somme pour blanchir une situation.

Je considère que cette compétence a tout lieu de s'exercer au sein de la CCJ pour son et notre territoire, au service de l'intérêt général.

Au nom de l'intérêt général, je propose aujourd'hui à notre assemblée, de rejeter « cette régularisation », de voter contre afin que la somme en regard du montant qui serait « économisée par la commune, puisse être allouée aux transports par bus qui ont été supprimés, pour que les enfants de Jarny puissent à nouveau bénéficier de ce service.

Merci pour votre attention. »

Christian Minary s'exprime à son tour : « Reconnaissons que cette question n'avait depuis 2001 posé aucun problème et que les primes avaient toujours été votées à l'unanimité.

Le surgissement de cette question nous place dans une situation assez étrange.

Au cours des derniers mois s'est déroulé un débat animé au cours duquel, pour justifier le transfert de quatre compétences à la CCJ, il nous a été expliqué que tous les habitants de la CCJ devaient bénéficier des mêmes avantages. Maintenant, on nous explique qu'il faut retirer une compétence qui pourrait pourtant être utile pour certaines communes. La seule justification de cette différence de traitement, c'est que dans le cas de la proposition des quatre transferts à la CCJ, on bénéficiait d'un avantage financier sous la forme d'une dotation bonifiée alors que si la CCJ conserve la compétence ravalement de façades, cela entraînera des dépenses qui dans la situation présente ne peuvent être assumées. Nous sommes dans une surprenante conception de l'intercommunalité où la coopération entre les communes n'est plus liée à une libre volonté mais se trouve subordonnée aux seules conséquences financières. »

Le maire répond : « cette compétence est inscrite depuis 2001 dans les statuts de la CCJ. Il s'agit d'une clause type qui apparaît dans beaucoup de statuts de communautés de communes voisines mais rarement utilisée par ces dernières. C'est pourquoi les villes ont continué à verser les primes, sans que cela ne pose de problème.

Monsieur Bisiaux, vous avez voté contre les transferts et donc contre des nouvelles recettes. La CCJ se trouve donc en difficulté avec le risque d'une imposition locale et vous voulez qu'elle garde la compétence des ravalements. C'est une drôle de conception de l'intérêt général.

Je le répète, je suis favorable aux transferts de compétence liés aux services à la personne. Mais pour tout ce qui concerne la réglementation, l'aménagement du territoire, les communes doivent conserver leurs prérogatives.

Ce qui doit nous guider, c'est l'intérêt de nos concitoyens. Nous devons être capables de nous retrouver sur certaines décisions. »

Alain Lafond rappelle que 35 000 € viennent d'être consacrés aux écoles. Il ajoute : « on ne choisit pas les façades aux enfants. Cette conclusion n'est pas bonne. »

Dominique Bisiaux rajoute : « Je rappelle qu'il y a eu une contrainte budgétaire (qui n'était pas mentionnée au budget primitif d'avril 2014) votée en automne 2014.

Après quant à la compétence URBANISME, c'est un point de vue. Monsieur Le Maire et à priori la majorité considèrent que la compétence urbanisme n'a pas sa place en Communauté de Communes... c'est plutôt du domaine de la commune, moi je ne le pense pas. Je trouve qu'il y a une bonne chose de fait quand la piscine a été réalisée au travers de l'intercommunalité ; la Médiathèque, non ! Ça c'est une question ?

De mon point de vue, l'urbanisation et l'intercommunalité sont indissociables. Il y a beaucoup de contradictions, mais chacun son point de vue, je respecte. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 21 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.

7. MISE A DISPOSITION DE MADAME VANESSA RICOTE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JARNISY

Le maire informe le conseil que dans le cadre du transfert de la compétence service jeunesse, la Ville de Jarny et la communauté de communes du Jarnisy se sont entendues sur une mise à disposition de Madame Vanessa RICOTE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, à raison de 17,5 heures par semaine.

La mise à disposition doit être formalisée par une convention entre les deux collectivités.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition et tous les avenants y afférents.

Christian Minary demande : « Ces 17,5 heures représentent un demi-poste qui n'existait pas au service jeunesse de Jarny avant le transfert à la CCJ mais en même temps, la ville de Jarny perd un demi-poste. Comment sera-t-il compensé ? »

Le maire explique que le Service Jeunesse est appelé à se développer. La CCJ travaille en étroite collaboration avec la CAF en direction des jeunes et donc ce type de poste est fortement subventionné.

Suite aux départs en retraite, les services administratifs ont été réorganisés en interne et ont subi quelques mouvements. Le poste de Vanessa, par exemple, a été, en partie, réorganisé, certaines tâches ont été redistribuées.

Il nous fallait une personne avec de l'expérience et des compétences établies.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 24 voix Pour et 1 Abstention.

8. MODALITE DE TRANSFERT DU PERSONNEL DU SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE JARNY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JARNISY

Le maire rappelle que suite à la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2014 et à la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2014, la compétence Service « Jeunesse » de la Ville de Jarny a été transféré à la CCJ à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il convient de fixer les modalités de transfert du personnel.

Le maire indique que conformément aux dispositions de l'Article L. 5211-4-1 § I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Le maire propose d'accepter le transfert du personnel territorial affecté au service « Jeunesse » à la Communauté de Communes du Jarnisy :

- Personnel territorial titulaire : 4 adjoints d'animation 2^{ème} classe (1^o et 3^o échelon).

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 24 voix Pour et 1 Abstention.

9. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire informe le conseil que suite au retrait d'un des membres de Jarny en Action de ce groupe politique, la page réservée à l'expression des groupes politiques de l'opposition dans le magazine municipal contiendra dorénavant 4 articles à la place de 3. Par conséquent, l'article 35 du règlement intérieur du conseil municipal portant sur la tribune libre d'opposition doit être rectifié.

Le maire propose que le 5^{ème} paragraphe de cet article soit remplacé par :

« Les listes « Jarny en Action » et « Jarny agir ensemble » disposent chacune de 1 800 caractères (espaces compris) tandis que la liste « Unité et Résistance contre les plans d'austérité du gouvernement et de l'union européenne » et l'élu indépendant disposent chacun de 900 caractères (espaces compris). Une marge de plus ou moins 10 % du nombre de caractères imparti est tolérée. Pour un traitement rédactionnel organisé, les articles devront comporter un titre, un texte et une signature.

L'ordre de publication des articles est déterminé en fonction du résultat obtenu pour chaque liste aux élections municipales, du plus élevé au moins élevé ».

Christian Minary intervient : « Mon collègue ayant quitté la liste « Jarny en action » a évidemment droit à une tribune libre dans le bulletin municipal. Problème : dans la nouvelle répartition, tous les groupes (les deux de la majorité et les deux de l'opposition) gardent leur quota (1800 caractères) mais je passe de 1800 à 900. Je suis donc la seule victime de la scission de « Jarny en action. ». Mon nom, mes coordonnées, le nom de ma liste, occupent déjà 150 caractères. Il me semble très difficile de m'exprimer dans les 750 caractères restants, sauf à me

contenter de slogans, de simplifications ou d'affirmations sans preuves. Il existe un minimum en deçà duquel argumenter est impossible. »

Olivier Tritz propose que chaque groupe politique laisse une partie de son expression afin de trouver une solution plus équilibrée.

Dominique Bisiaux ajoute : « Il n'est pas cohérent que ce soit Christian MINARY qui « essuie les plâtres ». Le nombre de caractères n'est pas un critère légal. Trouvons le meilleur ratio qui contente tout le monde. »

Le maire propose d'organiser une réunion avec les responsables de groupes afin de trouver un terrain d'entente. Par conséquent ce point sera voté ultérieurement.

10. SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS – ADHESION DE COMMUNE

Par délibération du 11 décembre 2014, le comité syndical a approuvé l'adhésion de la commune de Dampvitoux (54). Marielle De Souza propose d'approuver cette adhésion.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Enfin, le maire laisse la parole à Christian Minary dans le cadre de sa question supplémentaire au sujet du point n°90 – suppression de postes, du conseil municipal du 10 décembre 2014.

Christian Minary expose : « Le point N° 90 du dernier conseil municipal (10 décembre 2014) portait sur les suppressions de postes. Il était introduit dans la note de synthèse d'une façon plutôt anodine et, la fatigue aidant après le débat animé sur les transferts de compétences, il n'a soulevé aucune question. Toutefois, en examinant la délibération, on s'aperçoit qu'il s'agissait de supprimer 12 postes. J'ai demandé des explications, qui m'ont été fournies.

Je constate au vu des notes qui m'ont été communiquées que 6 de ces postes concernent des agents de l'école de musique déjà en place mais dont l'horaire a été modifié (parfois augmenté, parfois diminué) en fonction des nouveaux besoins. Leur nouveau poste avait donc déjà été créé.

Pour les 6 autres suppressions :

Dans un cas, le poste supprimé après un départ à la retraite est remplacé par un autre sur lequel est affectée une personne qui travaillait au SIAJ.

Deux autres cas sont liés à une réorganisation des services, un agent assurant maintenant les tâches effectuées précédemment par deux agents. Un départ à la retraite n'est donc pas remplacé. Un poste supprimé après un départ à la retraite est remplacé par un non-titulaire.

Deux postes supprimés après un départ à la retraite sont remplacés par des contrats aidés.

On se souvient de la décision du gouvernement Sarkozy de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) devenue modernisation de l'action publique (MAP) avec Hollande. A-t-il été décidé de relayer cette politique au niveau de Jarny et de recourir à la précarité pour remplacer les postes supprimés ? Jusqu'à présent, on m'objectait que les personnes sur contrats aidés étaient progressivement nommées sur postes statutaires de fonctionnaires. Mais dans la situation actuelle dont nous avons parlé en début de ce conseil, quelle garantie avons-nous qu'il en sera encore ainsi à l'avenir ? »

Le maire répond : « tout cela a été débattu en commission technique paritaire. Lorsque l'Etat peut nous aider à financer des postes, on prend, quand le besoin est là, l'argent, sans état d'âme.

Depuis que je suis maire, la précarité des personnes est courte puisque la majorité des postes devient des emplois titulaires. Nous avons vu tout à l'heure que les services administratifs ont été réorganisés et rendus opérationnels dès le début de mandat.

Des retouches vont être apportées aux services techniques dans les prochains jours afin de les adapter aux projets de ce mandat.

Des transferts, des évolutions, une gestion des ressources humaines évolutive, sont donc logiques.

Notre seule volonté est de trouver les meilleures solutions pour que nos concitoyens soient le moins possible pénalisés par les baisses de dotation aux collectivités : des services rendus le mieux possible, pas de hausse d'impôt, mais aussi faire que le personnel, qui n'est pas responsables de la situation nationale, ne subissent pas le contre coup en termes de carrière. Ceci est mon objectif par rapport aux décisions du gouvernement pour les années qui viennent. »

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 13 mars 2015

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacky ZANARDO".

Jacky ZANARDO